tuées par ses nationaux. Peu importe que ce soit sous l'empire de la loi des douanes ou du projet de loi à l'étude. Il n'existe pas de circonstances critiques à l'heure actuelle, mais il pourrait en surgir dans un avenir indéterminé. Nous devrions peut-être conférer au Gouvernement des pouvoirs extraordinaires de ce genre, en prévision d'éventualités futures, mais tenez compte de la situation présente. La guerre se poursuit en Chine depuis quelques mois, et le Parlement siège sans que le Gouvernement semble proposer aucune mesure au sujet de cette situation. C'est le sens que je donne à la déclaration faite par le premier ministre.

Malgré cela, le Gouvernement nous demande maintenant de lui accorder des pouvoirs qui lui permettront en réalité de déterminer, par décret du conseil, la politique étrangère du Canada. Ce n'est pas une façon démocratique d'agir. Je ne trouve pas à redire au projet de loi en lui-même qui sera applicable en temps d'urgence, mais étant donné la situation internationale présente, le Gouvernement ne devrait pas refuser d'abord des éclaircissements sur sa politique extérieure et puis, de cette façon indirecte, solliciter de la Chambre l'autorisation d'imposer au pays d'une manière détournée une attitude dont pourrait résulter la guerre.

Je n'accuse pas le Gouvernement de vouloir la guerre; je l'accuse de faillir aux obligations solennelles que le Canada a contractées; je lui reproche de s'arroger, au moyen de mesures législatives de ce genre, le pouvoir de diriger notre politique étrangère sans consulter le Parlement. Ce n'est pas précisément l'occasion que j'aurais choisie pour porter la question devant le Parlement, mais j'ai l'impression que le Gouvernement devrait nous faire un peu plus confiance et nous expliquer au juste quelle politique il suivra probablement sous le régime des dispositions du projet de loi.

Le très hon. M. LAPOINTE: A quelles obligations solennelles mon honorable ami fait-il allusion?

M. WOODSWORTH: Au pacte Kellogg et à notre statut comme membre de la Société des Nations, tous deux comportant de solennelles obligations.

Le très hon. M. LAPOINTE: Mon honorable ami veut-il citer une seule nation qui applique des sanctions en ce moment? Donne-t-il à entendre que seul le Canada devrait en appliquer, même si cela devait le mener à la guerre?

M. WOODSWORTH: Un honorable député qui siège près de moi me dit que, d'après

les dépêches, la Nouvelle-Zélande, tout petit pays qu'elle soit, a agi d'elle-même en ce sens.

Je suis d'avis que le Canada a une grande responsabilité à cet égard, car une bonne partie du matériel de guerre expédié au Japon vient du Canada. Je ne crois pas pouvoir accepter un code de morale d'après lequel nous n'entreprendrons rien avant qu'un autre l'ait fait. J'estime que nous sommes coupables—j'emploie ce mot à bon escient—d'aider un pays agresseur à tuer des hommes, des femmes et des enfants en Chine. Je ne vois pas comment le Canada peut se soustraire à sa responsabilité morale sous ce rapport.

Le ministère de la Défense nationale demande des crédits en vue de construire des fortifications sur le littoral du Pacifique.

Le très hon. M. LAPOINTE: Et l'honorable député s'y oppose.

M. WOODSWORTH: Je ne discute pas cette question en ce moment-ci. Dans quel but les y construit-on? Pour nous protéger contre une attaque éventuelle du Japon. Si des avions ou des navires de guerre venaient lancer des obus sur la côte de la Colombie-Britannique, nous saurions que ces obus ont été fabriqués avec du matériel fourni par notre pays. Je soutiens que cette situation est stupide. Même si mous n'avions aucune notion de responsabilité envers les femmes et les enfants chinois, nous devrions empêcher, pour notre propre sécurité, l'expédition d'une seule once de matériel de guerre au Japon, lors même qu'aucun autre pays ne prendrait une mesure analogue. Je crois avoir le droit de réclamer du Gouvernement qu'il nous donne quelque assurance que cette mesure sera prise. Le Gouvernement ne devrait pas refuser d'agir, puis, venir au début de la session, nous demander d'adopter un projet de loi, assez bon en soi, qui lui confère le pouvoir de régler des questions importantes de politique étrangère.

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, puis-je dire à mon honorable ami que le Gouvernement est tout aussi soucieux que lui du bien-être des femmes et des enfants d'Extrême-Orient, d'Espagne ou de toute autre partie du monde. Mais le présent Gouvernement est surtout soucieux du bien-être de la population canadienne. Si mon honorable ami veut savoir en un mot quelle est la politique de notre pays en ce qui a trait aux questions de guerre, qu'il me soit permis de lui dire qu'elle consiste à chercher par tous les moyens possibles à éviter de poser des actes qui peuvent être l'occasion directe ou indirecte pour le Canada ou d'autres pays d'être entraîné dans une guerre ou dans